

**Deux Longueuillois
contre lord Selkirk**

Edouard Doucet



**Petite histoire
juridique de Longueuil**

André Favreau

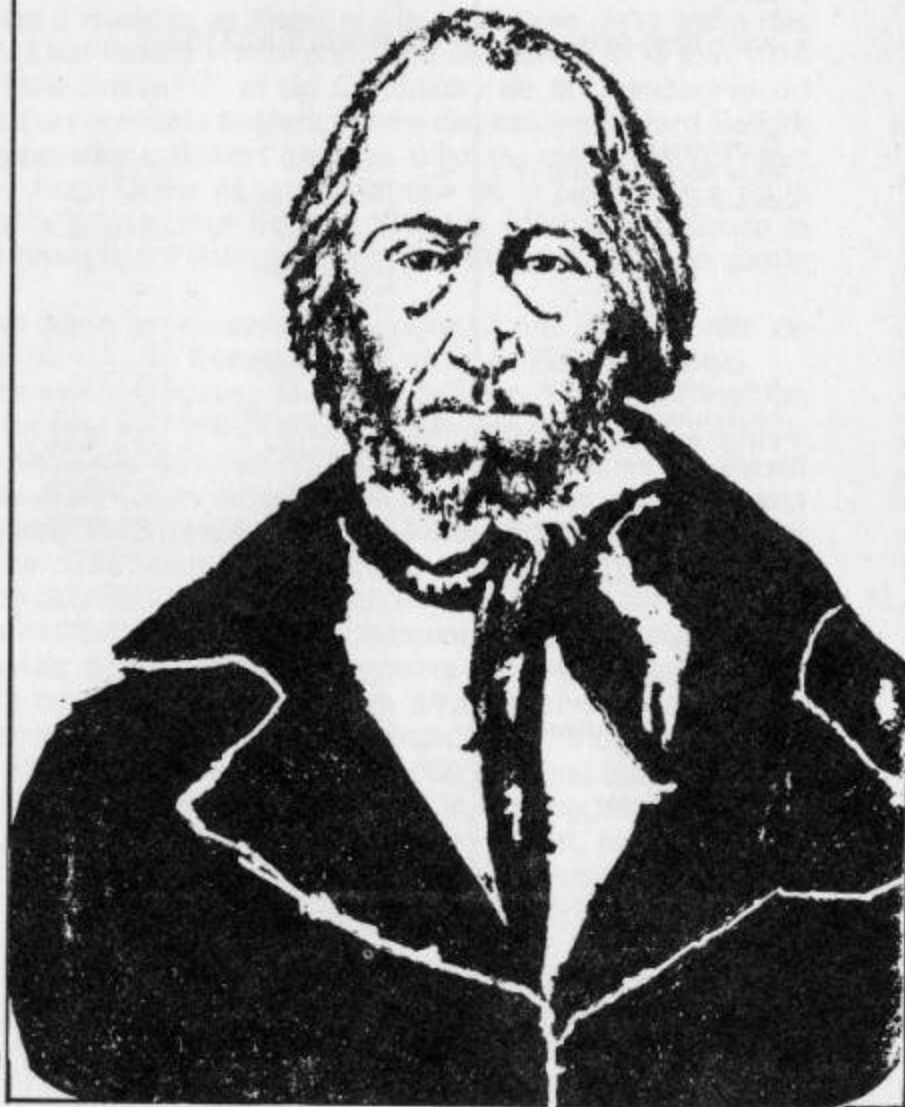
Bail des moulins

**Arrivée du régiment
de Carignan**

Germain Lesage

**Jacques Viau
dit Lespérance**

G.-Robert Gareau



**Pierre Falcon, baptisé à Longueuil
et barde des Prairies (1793-1876)**

**Société
d'Histoire
de Longueuil**

B. P. 175, succursale "A"
Longueuil

Dépôt légal
Bibliothèque nationale
du Québec

Deuxième trimestre
1976

ISSN: 0315-0615

Copyright Cahiers
de la Société d'histoire
de Longueuil, 1974

(Imprimé dans les
ateliers de Richelieu
Roto-Litho, Saint-Jean
(Québec)

**Rédaction en chef et
secrétariat de rédaction:**
Edouard Doucet

Maquette:
Jacques de Roussan

Comité de rédaction:
André Favreau
Marcel Fournier
Edouard Doucet

MEMBRES D'HONNEUR

Le Moyné de Sérigny, Alain
Le Moyné de Sérigny, Gérard

MEMBRES A VIE

Corso-Grossman, Mme Maria
Maltais, Roger
Millette, Charles-Edouard

MEMBRES BIENFAITEURS

Banque d'Épargne de la Cité et du District de
Montréal (Jean Mercure, directeur)

Beauvais, Jacques
Béique, Jacques
Brais, Emilien
Cinq-Mars, Marc,
Falardeau, Emile
Lamarre, Antoine
Lamarre, Philippe
Lussier, André.

MEMBRES ACTIFS

Ayotte, Marcel
Arès, Julien
Arès-Bergeron, Ronald
Béland, Gilles
Bélanger, André
Béliveau, Edgar
Bergeron, Jeannine
Bergeron, Line
Bergeron, Roger
Binette, Yvette
Blain, Denise
Blanchard, Jean
Bluteau, Fernand
Bluteau, Jeanne
Boisvert, Jean-Jacques
Bouchard, Thérèse
Bourdage, Andrée
Bourdon, Rita
Bourdon, Serge
Bousquet, Francine
Brais, Lucille
Brault, Jean-Raymond
Brunet, Louise
Cangé, Rigaud
Cangé, Huguette
Casabon, Jean-Paul
Cattoor, Nelly
Cattoor, Robert
Clark, Pamela
Christien-Zaugg, Gertrude
Chagnon, Paul-Henri
Cinq-Mars, Gilberte
Colpron, Berthe
Comeau, Irène
Côté, Suzanne
Decelles, Marc-E.
Desjardins, G.
Dézil, Julien
Dion, Jean-Pierre
Dion, Normand
Doucet, Edouard
Doucet, Louise
Dubuc, Louise
Dubuc, Marguerite
Dubuc, Paul
Dubuc, Michel
Dunant, Jacques

Duranleau, Yvette
Faillé, Martine
Favreau, André
Favreau, Nicole
Soeur Florimond
Fortin, Denise
Forest, Denis
Forest, Martin
Fournier, Marcel
Fournier, Lucille
Foyer, St-Antoine
Galipeau, Julie
Garand, Claire
Garand, Fernand
Garand, François
Gareau, Robert-G.
Gauthier, Rosario
Genest, Michel
Germain, Simone
Gosselin, Gertrude
Gravier, Monique
Gravel, Jean-François
Guertin, André
Guillet, Yves
Lachapelle, Ruth
Laforest, Monique
Laliberté, Maurice
Lamarre, J.M.A.
Lamarre, Pierrette
Lamarre, Reine
Lamonde, Yvan
Landry, Benoit
Landry, Christian
Lapierre, Odette
Laroche, Jacques
Larose, Lise
Larose, Gilles
Lavalée, Yvon
Lebrun, Antonio
Lebrun, Gaétane
Lebrun, Louise
Lefebvre, André
Légard, Hélène
Légard, Jules
Légard, Louise
Légard, Marie
Léger, Jean-Marie

Lemoine, Louis
Lemoine, Nicole
Lepora, Dora
Lévesillé, Bernard
Maltais, Claire
Marcas, Françoise
Marquis, Marguerite
Marsen, Michel
Mastrogioseppe, Cécile
Ménard, Gilles L.
Mercille, Claire
Michael, Rodrigue
Millette, Jeanne
Monarque, Antoinette
Morin, Gabriel
Paquette, Paul
Paquette, Colombe
Paré, Gerald
Paré, Yves
Pascal, Robert
Pratt, Michel
Proulx, Louise
Provost, Jacques
Quance, Betty
Reeves, Paul
Rémillard, Lucille
Richard, Nicole
Roux, J.E.
Robillard, Hélène
Roussan, Jacques de
Roux, Jacques
Ste-Marie, Adrien
St-Onge, Liiane
Sanspouy, Albert
Sanspouy, Paul
Séguin, André
Tardif, Arthur
Tardif, Berthe
Télier, Marguerite
Thériault, Ernest-N.
Thibault, Bernard
Thibault, Hénrette
Tittley, Gérard-A.
Tremblay, Louise
Trudeau, Yolande-B.
Vasil, Michael
Viau, Margot
Wylie, Thomas

Dans l'Ouest, en 1816

DEUX LONGUEUILLOIS CONTRE LORD SELKIRK

par Edouard Doucet

Au début du siècle dernier, la Compagnie du Nord-Ouest et la Compagnie de la Baie d'Hudson se disputent le monopole de la traite des fourrures au Canada. Leur rivalité atteint son point culminant le 19 juin 1816 quand un parti de Bois-Brûlés⁽¹⁾ et de Canadiens de la Compagnie du Nord-Ouest engagent un combat sanglant contre des colons de lord Selkirk commandés par le gouverneur Robert Semple. Bilan du massacre: un mort de la Compagnie du Nord-Ouest et une vingtaine de la Compagnie de la Baie d'Hudson, dont le gouverneur Semple. C'est la célèbre bataille de la Grenouillère, qui se déroula à l'endroit où se dresse aujourd'hui la partie nord de Winnipeg.

Deux personnages liés à la baronnie de Longueuil ont joué un rôle de premier plan dans cette affaire: **Séraphin Lamarre** et **Pierre Falcon**.

Commis et interprète de la Compagnie du Nord-Ouest, François-Séraphin Lamarre naquit à Longueuil en 1766 et décéda à Montréal en 1818; il était le fils de François-Séraphin, capitaine de milice, et de Marie-Louise Rouillé dit Lamarche. La maison familiale se dressait rue Saint-Charles, appelée alors rue Saint-Antoine - voir monographie de M. Jules Légaré sur la Maison Daniel-Poirier -, à l'emplacement du couvent; elle fut démolie lors de l'aménagement de ce dernier vers 1844. Le père A.-G. Morice dit de lui: «Il commandait, vers la mi-juin -1816- une des escouades de Canadiens et de métis destinées à opérer contre les établissements de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il se montra partout partisan dévoué, sinon violent, des intérêts du corps commercial auquel il était attaché, et mourut avant le procès qui suivit, en 1818, la bataille de la Grenouillère.» Il est intéressant de souligner que toutes les poursuites intentées par la Compagnie de la Baie d'Hudson contre les gens de la Compagnie du Nord-Ouest, relativement à cette affaire, furent perdues. Cependant, l'entreprise rivale, elle, gagna toutes ses causes. Il faut dire que la Compagnie du Nord-Ouest avait son siège social à Montréal⁽²⁾...

Quant au barde des métis de la rivière Rouge, Pierre Falcon - Pierriche Falcon dit le Divertissant -, il écrivit un «chant de vérité» pour célébrer cette bataille dont il fut témoin dans les rangs de la Compagnie du Nord-Ouest: nous reproduisons ici cette mélodie ample au souffle homérique.

Deux Longueuillois

Il naquit le 4 juin 1793 au fond du Coude, district de la rivière au Cygne, au Manitoba. A l'âge de cinq ans, il passa à L'Acadie, dans la baronnie de Longueuil, où il fut baptisé le 18 septembre 1798. Après y avoir reçu son instruction auprès de son oncle Edouard, il retourna à l'âge de 15 ans à la rivière Rouge pour se mettre au service de la Compagnie du Nord-Ouest. Son père avait épousé en premières noces Marie-Geneviève Tremblay à Baie-Saint-Paul, le 6 juillet 1763; sa seconde femme, mère du barde, fut une sauvagesse du Missouri. Il se prénomma également Pierre, de même que son grand-père (voir l'extrait de baptême ci-joint). Le père de son grand-père s'appelait Etienne Falcon et avait épousé Marie-Anne Bourgeois à Saint-Quentin, diocèse de Beauvais, en Picardie.

Le présent article célèbre le centenaire de la mort du barde des métis de la rivière Rouge survenue à la Mission Saint-François-Xavier le 26 octobre 1876.

RÉFÉRENCES

- (1) Premier nom des métis: voir «La Naissance d'une nation» par Gérard Filteau, Editions de l'A.C.-F., page 61.
- (2) «The Hudson's Bay Company», Hudson's Bay House, Lime Street, E.C., Londres 1920, p. 91.

BIBLIOGRAPHIE

Martial Allard, thèse de maîtrise ès arts: «Pierre Falcon, barde des plaines», faculté des Lettres, université Laval, 1963.

A.-G. Morice, «Dictionnaire des Canadiens de l'Ouest», 1908, pp. 110 et 152.

Margaret Arnett MacLeod, «The Beaver», été 1956, pp. 4 à 7.

Margaret Arnett MacLeod, «The Beaver», printemps 1956, pp. 20 à 25.

F.-A.-H. La Rue, «Le Foyer canadien», tome 1 (1863) Chansons populaires et historiques, p. 368.

Margaret Complin, «Pierre Falcon's chanson de la Grenouillère», Mémoires de la Société royale, Section II, 1939, pp. 49 à 58.

Bruce Peel, «Dictionnaire biographique du Canada», volume X, Les Presses de l'Université Laval, pp. 301-302.

LA CHANSON DE LA GRENOUILLÈRE

The musical score is written on three staves in G major (one sharp) and 8/8 time. The lyrics are: 'Voulez vous é - cou - ter chan - ter Un chan - son de vé - ri - té? L' dix - neuf de Juin la band' des Bois - Brû - lés sent - ar - ri - vés Comm' des bra - ves guer - riers!'.

En arrivant à la grenouillère,
Nous avons fait trois prisonniers:
Trois prisonniers des Arkanys, †
Qui sont ici pour piller notre pays.

Etant sur le point de débarquer,
Deux de nos gens se sont écriés:
Deux de nos gens se sont écriés:
Voilà l'anglais qui vient nous attaquer.

Tout aussitôt nous avons dérivé,
Nous avons été les rencontrer:
J'avons cerné la bande des grenadiers,
Ils sont immobiles, ils sont tous démontés.

J'avons agi comme des gens d'honneur,
J'avons envoyé un ambassadeur:
Le gouverneur, voulez-vous arrêter
Un petit moment, nous voulons vous parler?

Le gouverneur qui est enragé,
Il dit à ses soldats: tirez.
Le premier coup c'est l'anglais qui a tiré,
L'ambassadeur ils ont manqué tuer.

Le gouverneur qui se croit empereur,
Il veut agir avec rigueur:
Le gouverneur qui se croit empereur,
A son malheur, agit trop de rigueur.

Ayant vu passer tous ces Bois-Brûlés,
Il a parti pour les épouvanter:
Etant parti pour les épouvanter:
Il s'est trompé, il s'est bien fait tuer.

Il s'est bien fait tuer
Quantité de ses grenadiers;
J'avons tué presque toute son armée,
Quatre ou cinq se sont sauvés.

Si vous aviez vu tous ces Anglais,
Tous ces Bois-Brûlés après,
De butte en butte les Anglais culbutaient,
Les Bois-Brûlés jetaient des cris de joie.

Qui en a composé la chanson,
Pierriche Falcon, ce bon garçon.
Elle a été faite et composée
Sur la victoire que nous avons gagnée.

EXTRAIT du registre des Baptêmes, Mariages et Sépultures de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie de L'Acadie, pour l'année mil sept cent quatre vingt dix-huit.

Le dix-huit septembre mil sept cent quatre-vingt dix-huit, par nous prêtre soussigné a été baptisé Pierre Falcon âgé de cinq ans trois mois et dix-huit jours. Le parrain a été Pierre Falcon ayeül paternel et la marraine Sylvie Tremblay, soussignés.

*Pierre Falcon
Sylvie Tremblay*

R P Lancto ptre



La bataille de la Grenouillère, telle que reconstituée par C.W. Jefferys dans «The Picture Gallery of Canadian History» (Vol. 2).

PETITE HISTOIRE JURIDIQUE DE LONGUEUIL DE 1839 A 1857

par André Favreau

Les vieux greniers recèlent des trésors insoupçonnés. Certes, on y trouve des antiquités commercialement monnayables, disputées à qui mieux mieux par les fervents d'objets anciens, d'outre-quarante-cinquième et d'ailleurs. Inutile de rappeler combien on a su passer au peigne fin les vieilles maisons et particulièrement les combles dans nos régions les plus anciennement peuplées.

Par bonheur, à côté d'objets que la cupidité des uns et la manie de thésaurisation des autres exposent à une lamentable razzia, le fervent de la petite histoire a le bonheur de dénicher parfois des documents qui lui livrent sur des tranches de notre passé des vues précieuses et éclairantes.

Ainsi, récemment, une collection particulière gardée au grenier d'une maison ancienne de Longueuil livrait un de ses joyaux. Il s'agit d'un livre jauni et poussiéreux où l'on trouve les procès-verbaux des «sessions de la paix» du comté de Chambly, puis des séances de la Cour des magistrats de la paroisse de Longueuil, tenues à Longueuil du 28 septembre 1839 au 11 novembre 1857, donc sensiblement dans les deux premières décennies du règne de Victoria.

Les causes ont été entendues par divers juges de paix, soit: John Swail, C. Wetherale, A. Pinel, Isidore Hurteau, Toussaint Daigneau, Joseph Lecour (ou Lecourt: les deux formes paraissent), F.-X. Valade, Pierre Davignon.

A compter du 28 septembre 1839, il s'agit des procès-verbaux des «Sessions de la paix» puis, à partir du 7 avril 1845, de la «Cour de session spéciale de la paix» et de la «Cour de session de la paix», après quoi les procès-verbaux sont de la «Cour des juges de paix de la paroisse de Longueuil» après le 21 janvier 1854 et de la «Cour des magistrats de la paroisse de Longueuil» pour la période du 27 mars 1854 à la fin, soit le 11 novembre 1857.

Procédure et style de l'époque

Pour donner une idée de la procédure et du style de l'époque, voici la paléographie du premier procès-verbal que renferme le document.

*Sessions de la paix
Samedi 28 Septembre 1839.*

Comté de Chambly.

Qu'il soit notoire que le 28e jour de Septembre, dans l'année de notre seigneur dans la paroisse de Longueuil, comté de Chambly, André Trudeau de la paroisse de Longueuil dans le comté de Chambly, Boulanger, est comparu en personne devant moi John Swail l'un des juges de paix de sa majesté pour le district de Montréal, et m'a informé que gabriel Lefebvre de la paroisse de Longueuil dans le comté de Chambly le 16e et 17e jour de Septembre dans la paroisse de Longueuil dans ledit comté a passé sur le terrain et cloture du dit André Trudeau en contravention à la forme du statut fait et pourvû en pareil cas, sur quoi le dit gabl Lefebvre après avoir été duement sommé de [mot rayé: paraître] répondre à la dite accusation, est comparu devant moi le 28e jour de Septembre dans le dit comté et ayant entendu et ayant entendu [sic] l'accusation contenu dans la dite information a déclaré qu'il était coupable de la dite accusation a reconnu et confessé que la dite information était vraie, c'est pourquoi comme il me paraît manifeste que le dit gabriel Lefebvre est coupable de l'offense dont il est accusé dans la dite information. Je le convaincs par ces présentes de l'offense susdite et je le déclare et condamne, lui le dit le dit [sic] gabriel Lefebvre à une amende en la somme de cinq chelins courant argent légal de la grande Bretagne pour l'offense susdite a être distribué moitié à sa majesté et l'autre moitié au dénonciateur conformément à la forme du statut, fait et pourvû dans ce cas.

donné sous mon seing et sceau le 28e jour de Septembre dans l'année de notre seigneur 1839.

John Swail, J.P.

(inscription dans la marge)

dépens
ord. 1/6
convict. 1/3
huissier 2/3
amende 5
10/0

Mains lestes et animaux errants

Quels étaient les motifs de poursuite devant la «Cour de session de la paix» puis devant la «Cour de magistrat» à Longueuil vers 1850? Selon un bref relevé de fréquence pour les années 1839 à 1857, le Canadien français avait alors parfois la main leste pour l'étaler avec sonorité dans le visage de son prochain, gardait les bras trop tranquilles face à son obligation d'entretenir les clôtures, les fossés et la «traverse sur la glace», et ne se faisait pas un scrupule de laisser errer ses animaux dans les prés du voisin. Voilà les actes répréhensibles pour lesquels les juges de paix Isidore Hurteau, John Swail, Pierre Davignon et autres devaient infliger des amendes à l'époque, «après information».

Oh! le travail des doctes juges portait sans doute aussi sur d'autres matières tout aussi condamnables. Ainsi, l'aubergiste Suzanne Dufresne, veuve d'Alexis Rollin, a été rappelée à l'ordre contre espèces sonnantes pour avoir, le dimanche, vendu des liqueurs enivrantes à diverses personnes qui n'étaient «ni malades ni étrangers». Et le chien rébarbatif de Robert Angel ne s'est pas fait faute d'arracher un pan du manteau de la pauvre femme de Toussaint Fournier dit Préfontaine, fils de Joseph. Il arrivait aussi que des citoyens se présentent bruyants et scandaleusement éméchés à l'office divin de Saint-Antoine de Pade... ou encore que des engagés quittent le travail avant le terme de leur contrat. A l'occasion, les juges de paix veillaient à l'homologation pour le redressement d'un chemin, la construction d'un pont ou le creusage d'un fossé, avec des précisions dans le détail qui nous permettent de retracer le mode d'exécution des travaux en ce milieu du XIXe siècle.

Sens aigu de la propriété

A l'époque, on ne passait pas impunément sur le terrain d'un concitoyen. On peut s'en rendre compte par le tout premier procès-verbal du document. L'histoire est assez simple. Un Longueuillois, le boulanger André Trudeau, dénonce un autre Longueuillois, Gabriel Lefebvre, qui a eu l'insigne culot de passer sur son terrain et d'enjamber sa clôture. Sans doute le pied encore lourd de la boue ainsi prélevée sur la terre d'autrui, Gabriel Lefebvre reconnaît sa culpabilité. Et le juge de paix John Swail le condamne à cinq chelins d'amende, dont la moitié à remettre au dénonciateur.

Imaginez un peu, à deux chelins et demi, la petite fortune qu'ont manquée bien des cultivateurs depuis l'avènement de la motoneige! On se souvient combien, aux premiers temps de cette machine à bruit, les fervents de la pétarade dans les étendues de blancheur traînaient fidèlement dans leur trousse d'outils une pince aux arêtes vives pour couper prestement les clôtures et sillonner les neiges à loisir.

Par contre, à l'ère de la motoneige, les cultivateurs peuvent se féliciter de n'être plus au XIXe siècle. Quand revient le printemps, il arrive que leurs bêtes s'échappent par les trouées pratiquées à la pince dans leurs clôtures et errent de terre en terre, parfois même sur la route, à la merci d'un promeneur du dimanche au bolide frais lavé. Vers 1850, l'éleveur aurait alors couru le risque que les allées et venues de son bétail libéré lui infligent des

amendes. En effet, c'était à l'époque un des grands sujets de dénonciation. Et l'honorable juge de paix consacrait une bonne partie de ses heures à étudier la responsabilité des gambades des animaux de ferme.

Ainsi, le 11 avril 1840, François Demers devait payer douze chelins et demi pour avoir, le 4 avril, «laissé errer cinq de ses cochons sur les terrain et propriété du dit Marcel Tremblay». Le même jour, Michel Dubuque était aussi condamné pour avoir «laissé errer quatre de ses cochons sur les terrain et propriété du dit Marcel Tremblay». Dommage que le nombre de chelins ait été laissé en blanc. On aurait pu voir si le montant de l'amende était proportionnel au nombre des cochons errants! De toute façon, Marcel Tremblay n'avait pas le sens de la poésie porcine et il n'est sûrement pas le précurseur d'Edmond Rostand, qui écrivait vers la fin du siècle dans *les Musardises*, tout emballé de tant de gentillesse à quatre pattes:

*Ils trottent les petits cochons,
Les gorets gras et folichons,
Remuant le tire-bouchon
Que fait leur queue...*

Qu'aurait fait Marcel Tremblay s'il avait subi la véritable invasion dont eut à se plaindre plus tard son concitoyen Antoine Marcil de la part de François David: «neuf bêtes à cornes, huit moutons, quatre cochons pas annelés»?

La cuite dans l'église

Si les Longueuillois avaient à l'occasion la main leste pour l'étendre dans la figure du voisin, le poing lourd pour l'assener sur les mâchoires tendres, et le pied alerte pour le diriger au postérieur de la personne honnie, ils avaient d'autres articulations tout aussi bien huilées. Ainsi, il leur arrivait de lever le coude, dans les diverses auberges de la paroisse et ailleurs. Des fêtards continuaient visiblement leurs libations assez tard dans la nuit de samedi ou aux premières heures du jour de l'an, si l'on en juge par les quelques procès où ils ont dû répondre d'accusations d'ivresse dans les saints lieux.

Ainsi, dénoncé par Jacques Glennay, peintre de la paroisse de Longueuil et «constable spéciale pour l'Eglise de la susdite paroisse», un journalier de Longueuil a été condamné à une amende de cinq chelins et aux dépens pour avoir, le jour de l'an de 1852, «dans l'Eglise de la dite paroisse de Longueuil pendant l'office divin du matin été dans un état d'ivresse et aurait vomie dans la dite Eglise pendant la célébration du service divin du matin et se serait en sortant de la dite Eglise tenue sur le terrain appartenant à la dite Eglise et aurait la Sacré et juré en prononçant le nom de Dieu et aurait refusé de se retirer de sur le terrain de la dite Eglise, contre la forme du statut fait et pourvû en pareil cas». Décidément, l'année commençait mal pour le pauvre bougre!

L'aubergiste condamnée

La maison Rollin, que la Ville de Longueuil est à restaurer et dont la remise en son état d'autrefois va déjà bon train, servait d'auberge au milieu du XIXe siècle. Il est arrivé à la tenancière, Suzanne Dufresne, veuve d'Alexis Rollin, de servir des liqueurs enivrantes le dimanche à des personnes qui n'étaient «ni malades ni étrangers». Mal lui en cuisait alors... Mais laissons parler le procès-verbal du 18 juin 1840:

Qu'il soit notoire que le 16e jour de juin 1840, le connétable en chef Graves de la paroisse de Longueuil dans le dit comté est comparu en personne devant nous C Wetherale et John Swail, Ecuyers juges de paix de sa majesté, et nous a informé que Suzanne Dufresne, veuve Alexis Rollin aubergiste du dit lieu [mot biffé: pour] aurait dimanche le sept du présent mois, vendu, détaillé, des liqueurs enivrantes dans sa maison à Longueuil à divers personnes de la dite paroisse de Longueuil dans le dit comté de Chambly, qui n'étaient ni malades ni étrangers, en contravention à la forme du statut fait et pourvû en pareil cas. Sur quoi la dite Suzanne Dufresne après avoir été dûment sommé de répondre à la dite accusation contenue dans la dite information, est comparu pardevant moi le vingtième jour de juin susdit et a déclaré qu'elle n'était pas coupable de la dite offense, sur quoi nous les dits juges de paix avons procédé à nous enquérir de la vérité contenue dans la dite information-et le même jour au même instant dans la dite paroisse de Longueuil, un témoin digne de foi, savoir: Simon William de la dite paroisse de Longueuil dépose qu'il est entré dimanche, le Sept de Juin courant chez la veuve Rollin où il aurait demandé et acheté deux verres de rum pour lesquels il aurait payé trois sous le verre et Jean Baptiste Lacatte [?] de la susdite paroisse aussi témoin digne de foi dépose et dit que vers quatre heures de l'après midi Sept de juin susdit, il serait entré chez la défenderesse avec le dit Simon William et qu'il aurait bu en même que lui, un verre de rum, dans la persuasion que la fille engagère lui donnerait gratuitement, et il ne sait pas si le dit Simon William a payé le dit rum ou non. C'est pourquoi comme il nous paraît manifeste que la dite Suzanne Dufresne veuve Rollin est coupable de l'offense dont elle est accusée dans la dite information. Nous la convainquons par ces présentes de l'offense susdite et nous la déclarons elle la dite Suzanne Dufresne veuve Rollin à une Amende en la somme de cinq livres cours actuel, pour l'offense à être distribuée conformément à la forme des statuts faits et pourvûs en pareils cas. Donné sous nos seigns et sceaux à Longueuil le 20e jour de juin 1840.

[John Swail, J.P.
Wetherale P. Mag.

(Note au bas) *filé au terme de juillet
jusqu'ici exclusivement*

(Dans la marge) *Dépens*
ordre 1/6
2 supp: 3/
convert: 1/3
huissier: 7/9
témoins 2/6
am 5-0-0
5.16.0

(signatures)

John Swail J.P.
C. Wetherale P. Mag.

Métiers et occupations

A quoi s'occupait la population de Longueuil entre 1840 et 1855? Seule une étude exhaustive des documents de l'époque pourrait apporter une réponse vraiment au point. Néanmoins, l'étude des procès-verbaux de la Cour de session de la paix puis de la Cour de magistrat dans la paroisse de Longueuil entre 1839 et 1857 nous livre déjà un bon échantillonnage. Il est heureux que les procès-verbaux aient mentionné dans la plupart des cas l'occupation du plaignant ou demandeur, du défenseur ou encore des parties à une homologation de fossé, de décharge ou autre.

Voici une liste assez éloquente que le dépouillement de ces actes nous a permis d'établir. Près de deux cents citoyens sont mentionnés avec leur poste, métier ou occupation dans les procès-verbaux de la cour pour ces seize années. Pour certains des cultivateurs (et seulement dans ce cas), nous avons procédé par déduction en nous fondant sur la nature de l'offense (avoir laissé erré des bêtes à cornes, moutons ou cochons, ou bien avoir négligé de réparer la clôture devant la terre). Nous avons alors indiqué entre parenthèses «par déduction».

L'orthographe des noms est celle qui apparaît dans les textes, avec addition de points après les initiales, mais sans trait d'union (inutilisé à cet usage dans ces documents). Les termes «engagé» et «engager» sont employés indifféremment. Et on assiste à l'évolution ou au flottement de noms propres comme Delorier, Deslorier, Deslaurier (jamais Deslauriers), Dubuque et Dubuc, etc.

Liste des Longueuillois mentionnés dans les procès-verbaux

- André Trudeau, boulanger
Jean-Baptiste Lassonde, souvoyeur (orthographié ailleurs: sous-voyer et sousvoyeur)
John Fletcher McDonald, cultivateur (par déduction)
Gabriel Lefebvre, journaliste (ailleurs: Gabriel Lefèbvre et Lefèbvre)
Thomas Hughes, cultivateur
Alexis Marcil, inspecteur des chemins
François Trudeau, cultivateur (par déduction)
Toussaint Fournier dit Préfontaine, fils de Joseph: habitant
Pierre Brisset, sous-voyer pour la 2e division de la paroisse
Marcel Tremblay, habitant
François Demers, cultivateur (par déduction)
Michel Dubuque, cultivateur (par déduction)
Amable Patenaude, sous-voyer pour la 5e division de la paroisse
Pierre Trudeau, cultivateur (par déduction)
Amable Patenaude, sous-voyer des chemins pour la 5e division
François Trudeau, habitant
Suzanne Dufresne, veuve Alexis Rollin, aubergiste
Graves, le connétable en chef de la paroisse de Longueuil
Alexis Lamarre, «sindic»
Louis Arès, habitant
Alexis Delège, habitant
Michel Marcil, habitant
Joseph William, aubergiste
Joseph Patenaude, cultivateur
Nazair Renault dit Délorier ou Deslorier, cultivateur (par déduction)
Augustin Dubuque, cultivateur (par déduction)
François Hémar, cultivateur (par déduction)
François David, cultivateur (par déduction)
Jean Baptiste Ste-Marie, cultivateur
Pierre Lapointe, domestique de Joseph Fournier
Louis Quintal, engagé (orthographié ailleurs: engager)
- Pierre Lecompte, sous voyer
J.N. Thuot dit Duval, sous voyer
Médard Bouteiller, cultivateur
Jacques Dubuc, cultivateur
André Ste-Marie fils, sous voyer
Jacques Gélinau, cultivateur
Joseph Bréard dit Laroche
Hypolite Potvin, locataire de «terrein et propriété» au village
Narcisse Aubertin, engager
Peter Arnoldie, maître cordonnier
Narcisse Tremblay, cultivateur
Antoine Renault dit Desloriers, cultivateur
Amable Benoit, cultivateur
Eugène Reeves, cultivateur
J.N. (ou J.B.) Marcil, journaliste
Christophe Fournier, inspecteur des chemins et ponts
Louis Napier, maître cordonnier
Louis Marceau, maître forgeron
Toussaint Lynch, «gardien d'une des barrières sur le chemin qui conduit de Longueuil à Chambly»
Joseph Poirier, boucher
Jean Baptiste Potvin, bourgeois
Joseph Viau, journaliste
Nicolas Patenaude père, bourgeois rentier
Louis Trudeau fils d'André, charpentier (ailleurs: menuisier)
Antoine Adams, bourgeois rentier
Edouard Trudeau, maître charpentier
Jean Baptiste Racicot fils, commerçant
Charles Comptois, «gouger»
Louis Benoit, syndic
Pierre Bréard, sous voyer
Charles Patenaude, cultivateur (par déduction)
Joseph Labonté, cultivateur
Benjamin Favreau (ou Farjeau), engager
Michel Favreau, cultivateur
Christophe Fournier, cultivateur
Laurent Benoit, cultivateur
Michel Vincent, cultivateur et syndic
Charles Aubertin, cultivateur
Michel Drapeau, cultivateur et inspecteur

- François A. Dubuc, cultivateur et inspecteur
 Louis Goguet, inspecteur, cultivateur
 F. Xavier Gariépy, inspecteur, cultivateur
 Alexis Colin, aubergiste (ne pas confondre avec Suzanne Dufresne, veuve Alexis Rollin)
 Joseph Paquet, cordonnier
 Laurent Benoit fils, cultivateur, «sindic»
 Pierre Ste Marie, cultivateur
 Michel Favreau, charpentier
 Patrick Ryan, gardien de barrière de Longueuil
 Moïse Vincent, cultivateur
 Prudent Renault, engager
 Moïse Marcil, cultivateur
 Joseph Ste Marie, engager
 Jean Baptiste Petit dit Lalumière, cultivateur
 Pierre Ste Marie, engager
 Joseph Patenaude, charpentier
 Antoine Fournier, cultivateur
 Jean Baptiste Blain, journalier (qui a «beuré la maison d'Ursule Grégoire dit Nantais veuve Paschal Déliac avec de l'ordures»)
 Joseph Dubuc, cultivateur
 Nicolas Patenaude, cultivateur
 William Smithe, cultivateur
 François Trudeau, cultivateur
 Alexis Moïse Brais, cultivateur
 François Adam dit Laramée, cultivateur, inspecteur
 John Wilkinson, cultivateur
 Jean Baptiste Aresse, cultivateur
 Antoine Marcil, cultivateur
 Jean Baptiste Baillargeon père, bourgeois
 Amable Benoit, cultivateur, marguillier en office
 Laurent Trudeau, engager
 Antoine Reneault, cultivateur
 Joseph Patenaude, journalier
 Pierre Bétourné, cultivateur
 John Grant, «employé à la confection du quai du chemin de fer qui conduit de Longueuil à St Jean»
 Jacques Glennay, peintre
 Jean Baptiste Blain, boucher
 François Delage dit Lavigueur, ouvrier
 Louis Poupard, cultivateur
 François Brais, cultivateur
 Joseph Audette, engager de François Brais
 Louis Menard, journalier
 Louis Payet, «conducteur des voitures à bois de la Compagnie du chemin à Lesses du St Laurent et l'Atlantique»
 William Brown, cultivateur
 John Massie, charretier
 Moïse Surprenant, charpentier
 John Dier, laitier
 Narcisse Trudeau, commerçant de bois
 Cyril Dumas, cultivateur
 Pierre McDoff, engager
 Toussaint Provost, journalier
 Constant Normandin, charretier, inspecteur, sous-voyer
 Sylvain Dubuc, cultivateur
 Benjamin Mire (ou Thire), engager
 James Small, engagé (sic)
 Benjamin Brassard père, cultivateur
 Joseph Benoit, cultivateur
 Charles Jaudouin, apprenti peintre
 Alexis Poirier, journalier
 Augustin Gagnon, cultivateur
 Marceline Dalpée dit Pariseau, engagère (de Constant Normandin, charretier)
 François Delage dit Lavigueur, menuisier
 Louis Bourdon, menuisier
 Jean Baptiste Aresse dit Sansfaçon, cultivateur
 Joseph Provost fils, apprenti engagé de Jacques Glennay, peintre
 John Weather, journalier
 Joseph Marsille, engagé (de Joseph Brassard, cultivateur)
 Antoine Reneault dit Deslaurier, cultivateur, «syndic ou sous voyer»
 Thomas Hughes, bourgeois
 Félix Hémar, inspecteur de travaux, cultivateur
 Joseph Paquet, inspecteur de travaux, cordonnier
 Jean Baptiste Leriche dit Lassonde fils, boucher
 William Davis, cultivateur, «inspecteur des clotures et fossés»
 François Xavier Gariépy, menuisier
 Pierre Trudeau, cultivateur
 Antoine Perreault, charretier
 Augustin Viau dit Lespérance, boucher
 François B. Viger, huissier et crieur public (d'où le HCP après son nom)
 Michel Bréard, charpentier
 Jean Baptiste Perreault dit Deslaurier, cultivateur
 Eustache Patenaude, menuisier
 François Charron, secrétaire trésorier de la Commission d'école de la paroisse de Longueuil
 Michel Favreau, charpentier
 Théodore Charbonneau, commerçant
 Joseph Ménard, charpentier
 Charles Foisy dit Fresnière, «pilot»
 Antoine Perreault, charretier
 Amable Bissonnet, charretier
 Joseph Patenaude, menuisier
 François Gauthier dit St Germain, journalier
 Prudent Bousquet, journalier
 F.X. Lacoste, maçon
 Peter Arnoldie, commis
 Charles Deniger, menuisier
 Hypolite Hébert, charretier
 Xavier Gariépy, menuisier, inspecteur de travaux
 Thomas Johnston, menuisier
 A. Irving, «hotelier du dit lieu de Longueuil»
 F.X. Valade, notaire public
 Joseph Cadieu, engager (de Pierre Bouteiller, cultivateur)
 Pierre Bouteiller, cultivateur
 Joseph Gervais dit Beaulé ou Houle, journalier
 Joseph Arcant, cultivateur (par déduction)
 Magloire Audette dit Lapointe, journalier
 Pierre E. Hurteau, écuier notaire public
 Robert Neth, cultivateur
 Jean Baptiste Poirier dit Ladouceur, journalier
 Michel Benoit dit Goyot, cultivateur
 Louis Roch, journalier
 Jean Baptiste Allard, forgeron
 Cleophas Charbonneau, journalier
 Edouard Lespérance, juge de paix

**LE 28 MARS 1763, BAIL POUR UN AN
PAR MONSIEUR DECHAMBAULT
TUTEUR DES DAMES BARONNES DE
LONGUEUIL DES MOULINS A EAU ET
A VENT DE LONGUEUIL A CHARLES BREYA
DIT LAROCHE.**

Pardevant le Notaire Royal de la Juridiction Royale de Montréal resident en la Baronnie de Longueüil Soussigné et temoins cy après nommez, fut present Monsieur Déchambault tuteur des Dames Baronnes de Longueüil demeurant en son hôtel audit Montreal, Lequel aud. nom reconnoit avoir fait bail à loyer et prix de grain à commencer dès le vingt deux du present mois de Mars jusques et pour un an Consecutif et accomply et promet garentir et faire jouir pendant led. tems Charles Broya [Tanguay vol II p. 460 dit Breillard] dit La Roche Maître Charpentier et farinier demeurant aud. Longueüil a ce present et acceptant preneur pour luy led. tems durant les moulins banaux à Eau et à Vent faisans de Bled farine Sçis et Sçituez Sur le Domaine de lad. e Baronnie de Longueüil garnis de leurs Meules et tournans et travaillans et autres Ustanciles appartenans auxd. es Dames Baronnes de Longueüil pour en jouir par led. preneur pendant led. tems d'un An. Ce Bail fait moyennant la quantité de quatre vingt dix minots de bled froment bon, Sec, net loyal et marchand qu'il payera à mond. Sieur Bailleur ou porteur des presentes et fera rendre a Ses frais dans les greniers de son hôtel aud. Montreal, en trois payemens égaux; dont le premier terme de payement du tiers au vingt deux Juillet prochain, le second terme du Second tiers au onze Novembre et le troisieme [sic] terme du dernier tiers au commencement du mois de mars de l'année prochaine; à la charge aussi par led. preneur d'entretenir, faire toutes les reparations necessaires et Rendre à la fin du tems led. moulin à vent, les tournans,

travaillans, pareillement les volans, toiles et Ustanciles d'iceluy en bon état excepté toutes fois les reparations des Longs pans dud. moulin à Vent mais bien Sera obligé de rendre la Couverture dud. moulin à Vent étanche en sorte qu'il ne mouille pas dans led. moulin. Sera d'abondant obligé led. preneur de faire pendant led. tems aud. moulin à Vent un Rouet quand même celuy qui y est presentement pourroit Servir pour lequel Rouet il luy Sera fourny les madriez de chêne necessaires pour cet ouvrage et en outre la Somme de Soixante Livres en argent pardevant [le] dit Notaire, quoi que led. preneur ne soit [pas] obligé ausd. es reparations du moulin à l'Eau par ce qu'il menace ruine, il Sera Cependant obligé au bout dud. tems de remettre aud. S.^r Bailleur les planchers haut et bas et la cloison delad. e Maison avec les Contrevents et chassis garnis de papier tel qu'il les a reçus, Comme aussi en cas d'accident dud. moulin et qu'il vint à tomber d'en sauver la meule et autre Ustanciles, en bon Pere de famille, qu'il remettra aud. S.^r Bailleur. Comme led. preneur a reçu les huit Draps de toile neuve il ne sera tenu de les remettre a mondit Sieur Bailleur que Sur le prix de l'Estimation qui en Sera faite au bout dud. tems Sil Sort des dits moulins et au Cas qu'il reste plus longtems dans les dits moulins, il remettra en Sortant les huit draps de toile neuve tels qu'il les a reçus. Sera loisible aud. preneur de prendre le bois de charpente et pierre dont il aura besoin pour les reparations necessaires dud. moulin dans la Baronnie de Longueüil Sans pour ce payer aucune chose.

Ensuit les Ustanciles dud. Moulin à Vent et à Eau Sçavoir, Sept marteaux, Item une pince quarrée, une [pince] ditte ronde, une esse, un demy minot # ferré, une moutiere # de cuivre, une Cruche pour l'huile, une lampe, quatre Bariques vuides, deux huches, lesdits ferremens en état qu'il remettra de même au bout dud. tems Item deux cables, deux grelins dont l'un Sera pour lever les meules et l'autre pour le capestan [cabestan] pèses [pesans] Ensemble les deux gros cables [un blanc] qu'il rendra au bout dud. tems, à pareil poid. Et pour l'execution des presentes lesd. es Parties ont fait élection de chacun en droit foy Ec Renonçant Ec Fait et passé en laditte Baronnie de Longueüil Etude dud. Notaire l'An Mil Sept Cent Soixante et trois le vingt huit mars après midy en presence du S.^r Toussaint Trutteau officier de Milice aud. Longueüil et Jean bte Delier tailleur d'habit aussi aud. lieu Temoins appelez Soussignez a ces presentes avec mond. Sieur Bailleur aud. nom led. preneur ayant Déclaré ne le Sçavoir de ce interpellé après lecture faite Suivant l'Ordonnance

Deschambault

T. Trutteau

J.B. Delieres

f. Cherrier
Notaire Royal
avec paraphe

En juin 1665

L'ARRIVÉE DU RÉGIMENT DE CARIGNAN EN NOUVELLE-FRANCE

par Germain Lesage

Le 19 avril 1665, 200 soldats quittent La Rochelle sous les ordres des Chambly, Froment, La Tour et Petit. Ils voyagent sur le *Vieux-Siméon*, voilier de 200 tonneaux, propriété de l'armateur Le Gaigneur. Celui-ci est directeur de la Compagnie des Indes occidentales et associé commercial de son beau-père, Antoine Grignon. Le Gaigneur affrète un autre vaisseau, le *Chat de Hollande*, qui laisse La Rochelle le 27 avril, sous la conduite du capitaine Charles Babin; il traverse au Canada 155 travailleurs, parmi lesquels se trouvent 67 engagés que Le Gaigneur a lui-même embauchés pour trois ans de service dans la colonie.

Le 19 juin 1665, un jour après le *Chat de Hollande*, le *Vieux-Siméon* accoste à Québec avec les premiers soldats du régiment de Carignan-Salières. Tous les troupiers débarquent en bonne santé, et les officiers témoignent leur satisfaction au capitaine Le Gaigneur pour le «bon traitement» dont ils ont joui durant la traversée.

Retardé par les vents contraires, le vice-roi, le marquis de Tracy, n'arrive que le 30 juin, venant des Indes occidentales. Les soldats sont répartis en quatre compagnies: celles de l'Allier, de Chambellé, du Poitou et d'Orléans, qui sont commandées respectivement par les capitaines Isaac Berthier, Olivier Morel de La Durantaye, François de Tapie de Monteil et André de La Brisardière. Avant de partir pour le Richelieu, plusieurs soldats sont confirmés, le 19 juillet.

C'est le 23 juillet que les compagnies de Chambly, Froment, La Tour et Petit quittent Québec pour le Richelieu; elles ont à leur tête le sieur de Chambly comme capitaine et le père Chaumonot comme aumônier. Le 10 août, les quatre compagnies quittent Trois-Rivières pour le Sault du Richelieu, en aval duquel se trouve un site «presque imprenable» où l'on se propose d'élever des fortifications. La construction du fort, auquel on donne le nom de Saint-Louis, durera cinq semaines.

Le deuxième groupe de militaires à s'embarquer pour le Canada se compose de huit compagnies. La Colonelle et celles de Contrecoeur, Maximy et Sorel voyagent dans *la Paix*, tandis que celles de Salières, La Freddière, Grandfontaine et La Motte prennent place dans *l'Aigle d'or*. Le mercredi 13 mai, la Paix et l'Aigle d'or peuvent enfin mettre à la voile. Sur la Paix, le militaire le plus impressionnant est sans doute le capitaine Antoine Pécaudy, sieur de Contrecoeur, qui est âgé de 60 ans. Parmi les autres officiers se trouvent le capitaine Abraham Maximy, le lieutenant Sixte

Régiment de Carignan

Charrier, sieur de Mignard, de la compagnie Colonelle, et le capitaine Pierre de Sorel, qui est alors âgé d'environ 38 ans. Le principal personnage à bord de l'Aigle d'or est le colonel Henri de Chastelard, marquis de Salières, qui commande le régiment et qui est accompagné de son fils, François, âgé de 15 ans. Les autres passagers de marque sont: l'aumônier de la troupe, l'abbé Jean-Baptiste Dubois d'Egriseilles; les capitaines Hector d'Andigné de Grandfontaine, Pierre de Saint-Paul de la Motte-Lucière, Balthazar de Flotte de la Freddière.

Le mardi 18 août, l'Aigle d'or accoste enfin à Québec. Le lendemain, la Paix aborde à son tour et monsieur de Tracy fait faire la revue des huit compagnies arrivantes. Malgré la longueur du voyage, les soldats sont «en bonne santé» et les officiers expriment leur gratitude aux capitaines des navires qui les ont amenés. D'après Tracy, «tous les officiers» sont pleinement satisfaits de l'équipage des deux vaisseaux.

Les militaires sont à peine arrivés à Québec qu'ils se lancent dans la dévotion. Les 21 et 22 août, à 8 heures du matin, le père Claude Dablon, s.j., prêche sur la pénitence pour préparer à la confirmation «un grand nombre de soldats» et «quelques habitants». La cérémonie a lieu le 24.

Selon monsieur de Salières, la compagnie de Sorel part, le 25 août, sur les ordres du marquis de Tracy... «pour aller construire un fort à l'entrée de la rivière Richelieu, et le fort porte ce nom». Le 2 septembre, le colonel de Salières s'embarque avec le reste des compagnies récemment arrivées: la Colonelle, la sienne propre, et celles de Contrecoeur, Grandfontaine, La Freddière, La Motte et Maximy; ce qui fait un total d'environ 350 hommes. Ce détachement doit construire un fort à l'entrée du lac Champlain; cela, «sans charpentier ny aucun autre ouvrier» et avec «fort peu d'outils».

Le 25 septembre, le contingent est rendu au pied du rapide de l'Assomption et quitte les barques sur lesquelles il a voyagé pour prendre des gabarres, des canots et autres bateaux. Le 28, il atteint le fort de Chambly et, le 1er octobre, il est rendu à destination, soit trois lieues plus haut, sur la rive du Richelieu. Le 2 octobre, on commence le déblaiement du terrain et, le 15 octobre, l'enceinte de palissade est close et l'on donne au fort le nom de Sainte-Thérèse. Quand monsieur de Courcelle arrive, le 21 suivant, tout le gros oeuvre est terminé.

Les huit dernières compagnies du régiment de Carignan quittent La Rochelle vers la fin de mai 1665: ce sont celles de Duprat, du Gué, La Fouille, Laubias, Naurois, Rougemont, Saint-Ours et La Varenne. Elles s'embarquent sur le *Saint-Sébastien* et la *Justice* qui appareillent le dimanche 24 mai. L'intendant Talon écrit ce jour-là sa dernière lettre avant de quitter La Rochelle. Avec lui partent les derniers soldats du régiment de Carignan-Salières qui sont destinés à la Nouvelle-France.

Le Saint-Sébastien, sur lequel prennent place le gouverneur Courcelle et l'intendant Talon, est commandé par le sieur de Pas de Jeu. La Justice est sous les ordres du sieur Guillet. C'est probablement sur le Saint-Sébastien que voyage la compagnie de Philippe de Vernon, sieur de La Fouille. On trouve probablement sur le même bateau le capitaine Arnoult de Laubia, qui est à l'origine de Nicolet. Un des principaux officiers de l'expédition est le sieur Pierre de Saint-Ours, âgé de 22 ans, qui appartient à l'ancienne noblesse du Dauphiné. Il a été cadet dans le régiment de Carignan dès 1658

Régiment de Carignan

et il vient d'être promu capitaine en vue du voyage au Canada. Un autre futur notable de la colonie est Michel-Sidrac du Gué de Boisbriant, âgé de 27 ans, originaire des environs de Nantes; il a servi dans les régiments de Montaigne et de Chambellé et vient de passer dans celui de Carignan-Salières.

Le voyage du Saint-Sébastien et de la Justice est excessivement long; il dure en tout cent dix-sept jours, à partir de l'embarquement. On subit tout d'abord de «grandes tempêtes sur la mer»; et comme l'on est «fort chargé de monde», on craint que les chaleurs ne causent la peste à bord et l'on oblique vers le nord de l'Atlantique. Comme on est parti trop tard, il faut endurer la «saison des vents contraires». Les passagers s'affaiblissent par suite d'une nourriture insuffisante. Enfin, le 12 septembre, le Saint-Sébastien aborde à Québec; la Justice arrive le surlendemain. Plus de cent malades sont transportés à l'Hôtel-Dieu.

Si l'on en juge par leur conduite à Québec, les soldats trouvent vraiment «le chemin de Paradis par celui de Canada», selon le mot du père Le Mercier. Une quinzaine se convertissent au catholicisme; plusieurs reçoivent la confirmation; beaucoup s'inscrivent dans la Confrérie du Mont-Carmel.

De l'Hôtel-Dieu, presque tous les malades partent pour Trois-Rivières où des compagnies doivent attendre le vice-roi. Le lendemain, ceux qui restent à Québec voient arriver de Normandie 82 filles et femmes, «130 hommes de travail tous en bonne santé».

Vers le 9 octobre, le marquis de Tracy se rend «visiter les forts et distribuer les quartiers d'hiver aux troupes». Le gouverneur l'accompagne. Parmi les compagnies qui font le voyage se trouvent, semble-t-il, celles de La Fouille, Laubia et La Varenne.

Les vingt compagnies du Régiment de Carignan-Salières sont maintenant toutes à l'oeuvre le long du Saint-Laurent et du Richelieu. Le 21 octobre, monsieur de Courcelle arrive au fort Sainte-Thérèse, le plus éloigné de tous, avec le sieur Jean-Baptiste Dubois de Cocreaumont et de Saint-Maurice, vieil officier qui a «autrefois commandé l'artillerie en Italie et, en France, le régiment d'Estrée». Le gouverneur décrète que les compagnies Colonelle, Duprat et Rougemont hiverneront en cet endroit, tandis que celles de Salières, Contrecoeur et La Freddière iront à Montréal; celles de La Motte et Grandfontaine retourneront à Québec.

Le 26 octobre, monsieur de Salières quitte Sainte-Thérèse et, le surlendemain, il se joint, à Sorel, à la suite du gouverneur; ils arrivent à Québec le 31 octobre, à 3 heures du matin, après avoir eu «ensemble quelques demeslez». Monsieur de Salières confère avec le marquis de Tracy et s'embarque, le 6 novembre, pour retourner à Montréal.

L'aventure canadienne du régiment de Carignan-Salières est vigoureusement lancée. Les vingt compagnies sont encore «presque toutes plus que complètes, il s'en trouve entre autres, qui sont de 66 hommes».

On peut augurer que l'influence du régiment sera efficace en Nouvelle-France!

N.B. - Résumé par G.-Robert Gareau de l'article du Père Germain Lesage, o.m.i.: L'arrivée du régiment de Carignan. Ottawa, Revue de l'université d'Ottawa, Vol. 35, no 1 - Janv. - Mars 1965 [35e année].

JACQUES VIAU DIT L'ESPÉRANCE

par G.-Robert Gareau

Jacques Viau, 25 ans, de Clisson, - évêché de Nantes -, est confirmé à la paroisse Notre-Dame de Québec par Mgr de Laval le 21 septembre 1665 (1); c'est la première mention de sa présence au pays. Le même jour, il s'inscrit dans la confrérie du Mont-Carmel. Soldat de la compagnie de La Varenne, il débarque à Québec (2) quelques jours plus tôt, le 12 septembre, avec le troisième contingent du régiment de Carignan (*). Il a fait la traversée à bord du *Saint-Sébastien* sous le commandement du sieur de Pas de Jeu, capitaine naval expérimenté et de grande réputation qui transporte également à son bord le gouverneur de Courcelle et l'intendant Talon.

La campagne militaire terminée, le rapatriement du régiment de Carignan se fait par étapes. Le 28 août 1667, les soldats des compagnies de Chambellé, d'Orléans, de Poitou et de l'Allier, soit une centaine d'hommes, retournent à leurs régiments respectifs, sans doute avec M. de Tracy. Peu après, M. de Salières s'embarque avec d'autres troupes. En 1668, quatre compagnies repartent avec l'intendant Talon. En 1669, les derniers soldats du régiment regagnent la France (3).

A Montréal, le 21 janvier 1670, Jacques Viau, habitant de la seigneurie de Longueuil, fils de Julien Viau, marchand de drap, et de feu Gratiennne Forget, de la paroisse de la Trinité, ville de Clisson (4), en Bretagne, épouse (c. Basset, 14 janv.) Madeleine Plouard, de Montréal, fille de défunts Michel Plouard, «vivant Maître de navire», et de Jeanne Fouquet, du Pollet, paroisse St-Pierre de Neuville (5) en Normandie. Charles Le Moyne, écuyer sieur de Longueuil, est présent, de même que son beau-frère, Jacques Le Ber, - ci-devant commissaire des vivres -, Bertrand Lemartre, Charles Hyer et le curé Gilles Pérot.

Le 12 mars 1675, Jacques Bourdon, notaire seigneurial de Longueuil, dresse les premiers contrats de concession aux seize pionniers de la seigneurie de Longueuil. Jacques Viau et Bertrand Lemartre ont signé comme témoins. Voici les noms, dans l'ordre, en partant du fief du Tremblay: Pierre Boisseau, Adrien St-Aubin, Louis Lamoureux, Jean Petit, Michel Dubuc, Jean Ronceray, Pierre Chicoine, Bertrand Lemartre, **Jacques Viau**, Jacques Bourdon, notaire, et Charles Edeline, le dernier avant le domaine seigneurial. Les cinq autres sont situés de l'autre côté du

domaine, en direction de la Prairie St-Lambert: Jean Robin, Etienne Truteau, François Blot, Paul Benoît et Guillaume Gendron. Comme on peut le constater, ces concessions sont situées de part et d'autre du domaine seigneurial, contrairement à ce qu'ont prétendu Jodoin et Vincent (6).

La concession que Jacques Viau reçoit de Charles Le Moyne, seigneur de Longueuil, est de «quarante arpents, en deux arpents de front le long du fleuve St. Laurent sur vingt de profondeur dans les terres, Borné dun costé au nord est par une ligne qui court norroist et sud est qui faict la separation du terrain Viau dentre celle de Bertran Lemartre, dautre costé par une pareille ligne ledit Bourdon dun bout du costé de l'ouest au grand Chemin qui est sur le bord de ladite Riviere qui Doibt estre de trente six pieds de large lequel ledit acquéreur se soumet et soblige de le tenir Net en telle sorte que les charettes y puissent passer» (7).

Jacques Viau est un homme respecté et serviable: le fait suivant nous le démontre. Le 8 septembre 1676, il agit à titre de procureur de Jeanne Daubigeon, de Saint-Sébastien-sur-Loire (8), fille de feu Julien Daubigeon et de Perrine Meunier - en vertu de la procuration du 28 mars 1674, signée devant les notaires royaux de Nantes Nouël et Badaud -, Jacques Viau conclut un accord avec François Roisnay, de la Prairie de la Magdeleine, et son épouse, Perrine Meunier, veuve de Julien Daubigeon. Viau reconnaît avoir reçu pour sa protégée 100 livres tournois provenant du marchand Jacques Le Ber (c. Basset).

La petite famille augmente: le couple a déjà trois enfants. Les Viau pensent à agrandir leur domaine: le chef de famille acquiert, le 18 octobre 1676, de Jacques Bourdon son voisin, maintenant établi à Boucherville, une concession de 2 arpents de front sur 20 de profondeur, bornée d'un côté à sa concession originale et de l'autre à celle de Charles Edeline, «Et ensemble, Une petite Maison de pieux en Coulice, construite sur lcelle», ce qui double son habitation. On se met d'accord pour 100 livres tournois, sans oublier les cens et rentes seigneuriales (c. Basset). L'aveu et dénombrement de la seigneurie de Longueuil du 27 août 1677 vient confirmer ces dires: «Jacques Viau dit Lespérance, quatre vingt arpents, mêmes charges, droits et redevances...de douze deniers pour chacun an pour chacun arpent de large et de quinze sols par feu pour droit de commune» (c. Basset).

Le 28 septembre 1677, en paiement d'une obligation contractée le 1er janvier 1674 par-devant le notaire royal Jacques Savin, de La Rochelle, et une autre le 15 mars suivant par-devant Chouët et Lebreton, notaires royaux à Nantes, le procureur fiscal du bailliage de l'île de Montréal condamne Jacques Viau à payer à François Beau, procureur de Daniel Panier, charpentier de grosses oeuvres, de La Rochelle, la somme de 258 # 13 sols 4 deniers. Cette somme ou son équivalent doit être consignée au greffe. A cet effet, Jacques Viau met en consignation 23 «peaux d'orignaux Marquées par le bout chacune dicelles» (Basset, greffier). Deux jours plus tard, Jacques Viau rembourse le tout, moitié en argent, moitié «en peaux d'orignaux a treize Sols la livre», dont il reçoit quittance finale (c. Basset). Le 5 octobre 1678, André Chaviteau reconnaît avoir reçu de Jacques Viau la somme de 310 # pour des étoffes à l'iroquoise, et de son épouse, Madeleine Plouard, 55 # dont il leur donne quittance (c. Adhémar, 29 janv 1690).

Le recensement de 1681 (9) nous livre des renseignements intéressants

sur notre pionnier: Jacques Vio 41 ans; Madelaine Pl(ouard) 28 ans; enfants: Bertrand 10 ans, Marie 8 ans, Michel 6 ans, Marguerite 9 mois; 3 fusils, 8 bêtes à cornes et 16 arpents en valeur. Il a comme voisins Nicolas Godé et Claude Jodoin, charpentier.

Le 3 juillet 1681, Jacques Viau, marchand de Longueuil, réclame devant le bailli de Montréal «certaines anguilles quil pretend luy estre deües» par Bertrand Chesnay dit La Garenne, marchand et maître de barque, de Québec. Jacques Viau obtient gain de cause et La Garenne veut en appeler au Conseil Souverain, mais après réflexion il en vient à un arrangement. Ainsi, le 14 septembre suivant, La Garenne reconnaît son tort et il s'engage à livrer «deux barriques danguilles bonnes et valables rendües au port de Ce lieu» avant la Toussaint, en plus il doit payer 10 sols immédiatement (c. Maugue). La Garenne, en vrai breton, s'entête et, comme il n'a pas rempli ses engagements, Jacques-Alexis Fleury Deschambault, bailli de Montréal, va en appel. Celui-ci choisit François Genaple, «Concierge des prisons Royaux», comme son procureur dans cette cause, devant le Conseil Souverain (10). Le jugement est rendu le 15 décembre 1681: Bertrand Chesnay «retiendra sur ce quil a reçu, la somme de 50 livres pour le fret de languille en question et quil remettra le surplus ez mains dudit Deschambault».

Le 10 août 1682, Jean Ronceray dit le Breton, habitant de Longueuil, se crée une obligation envers Nicolas Marion, marchand de Montréal, de 180 # pour des marchandises reçues «en differend temps». Pour rembourser cette dette, Jean Ronceray établit un transport sur Jacques Viau et son épouse, qui est «le reste du prix dune habitation quil ont acquise dud. ceddant depuis ce temps dernier». De plus, ces derniers s'engagent à respecter les clauses du contrat de vente passé par-devant le notaire Jacques Bourdon (c. Maugue).

Le 20 janvier 1682, Jacques Viau et son épouse achètent de Nicolas Godé et Marguerite Picard, son épouse, un quart d'arpent rue Notre-Dame, «en face de la grande église de Villemarie». Ils ont comme voisins: Pierre Gadois et Nicolas Godé, fils (c. Bourdon). C'est sur ce terrain que Madeleine Plouard construira sa maison de ville (11). Le 14 mai suivant, le couple Viau acquiert un autre quart d'arpent, pour un montant total de 200 # payées comptant (c. Maugue). Le 10 avril 1684, Jacques Viau vend à Gilles Lauzon, maître chaudronnier de Montréal, 20 pieds en carré du demi-arpent qu'il vient d'acquérir de Nicolas Godé, sur le côté sud-ouest de la rue Notre-Dame. On se met d'accord pour 80 # payables à la saint-Michel prochaine. Comme l'acheteur ne remplit pas ses obligations, le contrat est résilié le 11 novembre suivant (c. Maugue).

A cause de son esprit d'initiative, **Madeleine Plouard**, épouse de Jacques Viau, eut des démêlés avec la justice. En effet, le 24 avril 1683, son interrogatoire au bailliage (12) de Montréal nous révèle des détails intéressants. Ainsi Madeleine Plouard, dont le domicile habituel est la seigneurie de Longueuil, réside à Ville-Marie depuis trois semaines, dans la maison que Pierre Caillé dit Larochelle lui a prêtée. Elle y demeurera jusqu'à ce que la construction de sa maison de ville soit terminée. Comme elle a le sens des affaires, elle achète une barrique de vin qu'elle débite «a pot et a pinte», sans permis, aux ouvriers qui travaillent à la construction de la

couverture de l'église paroissiale, dont le Longueuillois Michel Dubuc a obtenu le contrat (13). Voici l'incident en question: durant les vêpres de Pâques, pendant l'absence de Madeleine Plouard, son fils aîné Bertrand Viau, âgé de 12 ans, sert du vin à une femme qui, ayant trop bu, s'assied dans la rue, ce qui provoque un attroupement. «Et quelqu'un de luy dirent quil se estoit passé une meschante action». En réparation de ce scandale, Madeleine Plouard est condamnée à 50 # d'amende applicable à la construction de l'église paroissiale de Ville-Marie. Ces embêtements ont sûrement ébranlé la santé de Madeleine Plouard, car elle décède quelques mois plus tard.

Le 25 janvier 1684, une sentence du bailliage de Montréal condamne Jacques Viau, marchand de Longueuil, à payer 530 # pour marchandises et argent prêtés par les marchands Jacques Le Ber et Charles Le Moyne. Le lendemain, pour la somme de 350 #, Jacques Viau doit vendre à Michel Dubuc la concession récemment acquise de Jean Ronceray. Par ailleurs, il «S'est réservé le logis qui est sur lad. concession quil transportera». Il est forcé de vendre «tant en son nom que comme tuteur des enfants mineurs de luy et de deffunte Magdeleine Plouard, sa femme pour satisfaire au paiement ou party de Ce qui est deu au sieur Leber suivant une sentence rendue du jourdhuy» par le bailli de Montréal (c. Cabazié).

A la mort de son épouse, Jacques Viau reste avec six enfants âgés de deux à 13 ans. Voilà pourquoi il cherche une compagne pour prendre soin de sa famille. Le 14 novembre 1684, Jacques Viau, âgé de 42 ans, épouse (c. Maugue, 29 sept.), à Boucherville, Thérèse Robin, âgée de 16 ans, fille de Jean Robin dit Lapointe et de Jeanne Charton. Adrien St-Aubin, de Longueuil, est présent ainsi que Pierre L'Ancougnier dit Lacroix, ancien soldat du régiment de Carignan.

Une autre requête du 26 octobre 1684 et une sentence du 25 janvier 1685 condamnent Jacques Viau à vendre à l'enchère sa maison et le demi-arpent sur lequel elle est construite. Cette maison est située rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire (14). A la fin des criées pendant huit dimanches consécutifs, on avait seulement deux offres: celle de Martin Massé, serrurier de Montréal, 540 #, et celle de l'abbé de Lafaye, ecclésiastique du Séminaire de Saint-Sulpice, 600 #. Pour éviter de plus grands frais, Jacques Viau doit se contenter de cette dernière. Il conclut la vente avec l'abbé de Lafaye, qui ajoute 20 # pour les *épingles* (15). Cette transaction a été conclue avec le consentement de Messire Mathieu Ranuyer, économe du Séminaire, à qui Jacques Viau doit 69 # «tant pour la plus grande partie des funérailles (16) de ladite deffunte que pour autres choses quil luy avoit fournies en son vivant & du cens», et avec le consentement du sieur Le Ber qui agissait en son nom et au nom des héritiers du sieur Le Moyne.

Le 5 mars 1687, Jacques Viau reconnaît devoir 75 # 14 sols 6 deniers à la succession de Jean Aubuchon dit Lespérance, en règlement de tous comptes jusqu'à ce jour. Aubuchon, de son côté, lui avait payé 10 # pour le «pacage des quatre bestiaux q¹ avoit fait mettre dans les Islets Verts dont il est fermier», en 1684 et 1685 (c. Cabazié). Le 16 février 1694, Jacques Viau admet que son obligation envers la succession de Jean Aubuchon atteint maintenant 368 # 10 sols 2 deniers, qu'il acquitte le 16 juillet 1706; l'acte est signé «dans la salle des pauvres» de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie (c.

Adhémar).

Lors de l'aveu et dénombrement de la seigneurie de Longueuil, le 15 août 1695, Jacques Viau dit Lespérance possède encore quatre-vingts arpents en superficie (c. Basset). Le domaine vient s'agrandir le 29 novembre 1696, lorsque Charles Le Moyne, sieur de Longueuil, concède à Thérèse Robin, son épouse, qui accepte en son nom et au nom de ses héritiers, 80 arpents «Au bout et Joignant pareille quantité de quatre vingt arpents appartenant a ses Enfants du premier lict» (c. Basset). Le 5 octobre 1698, Jacques Viau se crée une obligation de 157 # 10 sols «pour marchandises a Luy livrées» par le marchand Charles de Couagne et, le 28 septembre 1701, il en contracte une seconde de 98 # . (c. Adhémar). Le 16 décembre 1698, Jacques Viau et André Bouteiller acceptent du sieur de Longueuil les îlets Verts, pour un bail de 9 ans à 80 # par année (c. Basset).

Le 6 mars 1699, Jacques Viau présente une requête à Charles Juchereau de St-Denys, lieutenant général de l'île de Montréal, en vue d'élire un tuteur et un subrogé tuteur pour sauvegarder les intérêts des enfants mineurs nés de son premier mariage, jusqu'à leur majorité (25 ans): Marguerite Viau a 19 ans et Françoise en a 17. L'assemblée de parents et d'amis a lieu le jour même (documents judiciaires). Le 30 mars 1699 à 8 heures du matin, à la demande de Jacques Viau, père et tuteur de ses enfants mineurs, le notaire Antoine Adhémar dresse l'inventaire des biens de la communauté avec sa première femme. Bertrand Viau, l'aîné et subrogé tuteur, est présent, de même que Michel Viau, qui est marié. L'estimation des biens meubles par Georges Pruneau, sergent royal de Montréal, atteint la somme de 1482 # 10 sols, tandis que celle des immeubles par Michel Dubuc, Adrien St-Aubin et Jean Ménard dit Bellerose, tous habitants de Longueuil, atteint 2400 #. Jean Fredin, de Montréal, et Bertrand Lemartre, de Longueuil, signent comme témoins. Les dettes actives s'élèvent à 312 # 5 sols, tandis que les dettes passives se montent à 695 # 14 sols 2 deniers. De plus, détail inusité chez les colons, l'inventaire de Jacques Viau mentionne qu'il possédait «un livre de la Vie des S^{ts}, endommagé». La communauté possède, en la seigneurie de Longueuil, une habitation de deux arpents de front sur 20 de profondeur, tenant «par haut» à l'habitation mentionnée ensuite, de l'autre côté à Michel Viau. Sur celle-ci, il y a environ 16 arpents en valeur, une maison de pièces sur pièces construite depuis 24 ans, une vieille grange et une vieille étable «en Ruyne». Sur la seconde habitation, de mêmes dimensions, située au même endroit, «audessus» et tenant d'un côté à la précédente et de l'autre à celle d'Alexandre Lacoste. Il y a aussi environ 16 arpents en valeur, sans aucun bâtiment.

L'après-midi du même jour, Jacques Viau père établit un accord avec son fils aîné, Bertrand Viau, qui s'engage à «nourir, Loger et entretenir» Marguerite Viau, sa soeur, jusqu'à sa majorité ou son mariage «pour le revenu de son bien», soit 386 # 8 sols, la part qui lui revient de la succession de ses parents. Ce droit successif comporte des détails savoureux: 250 # pour un demi-arpent, plus 70 # «en une vache preste à vesler» et 22 # pour 8 minots de blé. Les 44 # 8 sols qui restent, Jacques Viau les remettra à Bertrand Viau, dans un an. Ce dernier n'accepte pour sa part de la succession qu'un demi-arpent de front sur 40 de profondeur, situé

au-dessus de celui de Marguerite Viau. Ainsi Bertrand Viau décharge son père des 136 # 8 sols qui restent et il l'en tient quitte.

Le 29 septembre 1684, lors de son contrat de mariage devant le notaire Claude Maugue, Jacques Viau avantageait sa future épouse, Thérèse Robin, de la somme de 500 #, comme «don de part d'Enfant». Ce don n'étant pas encore enregistré, Jacques Viau le fait insinuer le 18 mars 1704. Le même jour, celui-ci reconnaît que sa femme a reçu la somme de 612 # en droits successifs. Quelques jours plus tard, le 27 mars, il admet que sa femme a apporté à la communauté 82 # 4 sols en avancement d'hoirie, de ses parents(c. Adhémar). Le 5 octobre 1704, Jacques Viau vend à son fils aîné, Bertrand, une partie des droits successifs de son épouse, soit une habitation de 77 pieds de front, donnant sur le fleuve, sur 40 arpents de profondeur, d'un côté à l'acquéreur et de l'autre aux héritiers d'Adrien Saint-Aubin. Cette habitation est située en la seigneurie de Longueuil et elle fait partie du septième lot, de trois arpents de front, de Thérèse Robin.

Le 3 février 1716, Charles Le Moyne, baron de Longueuil, concède à Jacques Viau l'îlet d'en-haut, un des trois îlets Verts situés en face de la seigneurie de Longueuil. Cet îlet formera un tout avec sa concession de Longueuil et il ne pourra pas les vendre séparément. Il devra payer 20 # de cens et rente seigneuriale «foncière perpétuelle et non rachetable», payables le 11 novembre de chaque année (c.P. Rimbault).

le 1er janvier 1722, Marie-Thérèse Robin, épouse de Jacques Viau dit Lespérance, reçoit la sépulture à Longueuil. Elle est décédée la veille après-midi «pas en connaissance, a communiqué et s'est confessé le dimanche précédent».

Le 14 avril 1722, à la requête de Jacques Viau dit Lespérance, veuf de Marie-Thérèse Robin, François-Marie Bouat, lieutenant général de Montréal, accorde la tutelle: Jacques Viau fils est choisi comme tuteur et Michel Robin dit Lapointe, oncle des enfants mineurs, comme subrogé tuteur. Le 16 avril suivant, l'inventaire a été dressé par le notaire Marien Tailhandier; Pierre Bourdon et Antoine Quenneville ont estimé les biens meubles à 596 #; les dettes actives s'élèvent à 34 #, tandis que les dettes passives atteignent 596 # 8 sols. La clôture de l'inventaire a été déclarée le 23 avril suivant.

Le 14 septembre 1723 décède Jacques Viau dit Lespérance, ancien habitant de Longueuil. Le lendemain, il y reçoit la sépulture.

* Comme il n'est pas inscrit aux recensements de 1666 et 1667, il faisait nécessairement partie du régiment de Carignan. Tous les habitants établis sur les rives du Saint-Laurent devaient, en effet, être recensés, à l'exclusion des militaires et des fonctionnaires de passage qui faisaient partie de l'Administration.

En 1674, Jacques Viau dit Lespérance était concessionnaire d'une terre à l'Ange-Gardien. Voir Romain Becquet: déclaration de Jacques Viau dit Lespérance, 12 sept. 1674; vente de Jacques Viau dit Lespérance à Charles du Tartre, 13 sept. 1674. Quittance du 25 sept. 1676; vente de Jacques Viau dit Lespérance à Mathurin Huault, 13 sept. 1674. Quittance du 25 sept. 1676.

Enfants de Jacques Viau et de Madeleine Plouard

1- Bertrand II, b. à Montréal (M) le 13 mai 1671; à ce moment ses parents habitent Longueuil. Parrain (p): Bertrand Lemartre; marraine (m): Anne Loyseau, femme de Guillaume Gendron, Me couvreur; mariage: Boucherville (B), 7 avr. 1693, à Reine Robin, environ 18 ans, fille de Jean et de Jeanne Charton; sépulture (s) à Longueuil (L), dans l'église, le 7 juill. 1747, ancien capitaine de milice de cette paroisse, âgé d'environ 75 ans.

Bertrand III épouse à L, le 16 févr. 1722, Marie-Joseph Cadieux, fille de Jean et de Marie Bourdon.

Marc IV épouse à L, le 24 avr. 1752, Marie-Louise Gogué, fille de Pierre Goyette et de Louise Boche-Boheur, de Montréal.

Marc V épouse à L, le 23 janv. 1804, Louise Devoyau dit Laframboise, fille de Jean-Baptiste et de Marguerite Chatillon, de Montréal.

Marc VI épouse à L, le 18 mai 1840, Florence Deniger, fille de Charles et de Marie Doré.

Charles-Théodore VII Viau dit Saint-Mars, marchand, épouse à Notre-Dame de Montréal, le 18 mai 1868, Marie-Emilie Deguise, fille mineure d'Olivier et de M.-Emilie Boucher.

La biscuiterie Viau et Frères, de la rue Notre-Dame, devient une des grandes fabriques de biscuits de l'Empire britannique. Charles-Théodore Viau, son fondateur, possède à la Longue-Pointe sa propre ferme, avec 40 vaches dont il utilise le lait pour sa fabrication (cf. R. Rumilly, *Histoire de Montréal*, vol. 3, p. 57).

La fondation de Viauville est due à la générosité de feu Charles-Théodore Viau, décédé le 10 décembre 1898 avant d'avoir vu le couronnement de son oeuvre. Il avait donné le terrain pour l'église et les écoles de Viauville (cf. *Le diocèse de Montréal à la fin du XIXe siècle*. Eusèbe Sénécal & Fils, Montréal, 1900, p. 406).

Rue Viau (23 mai 1922). Charles-Théodore Viau, fondateur en 1867 de la biscuiterie Viau Limitée, située à l'angle des rues Viau et Ontario, et bienfaiteur de la paroisse Saint-Clément de Viauville. Le nom de Viauville donné à cette localité tire son nom de cet industriel en alimentation (cf. Service d'urbanisme, Ville de Montréal, juin 1966. Bulletin d'information no 4, p. 144).

2- Marie Madeleine, b M 11 juin 1673; p: Jean Petit, habitant de L; m: Marie Gendron, fille de Guillaume Gendron.

3- Michel II, b B 5 déc. 1675; p: Michel Dubuc, habitant de L; m: Madeleine Chrétien, femme de Pierre Chicoine, habitant de L; m B 28 oct. 1698 (c. Adhémar, 21 oct.), à Hélène Charles, fille d'Etienne Charles dit Lajeunesse et de Madeleine Niel, habitants du Tremblay, paroisse de B; s L 18 fév. 1720, décédé le 17 «vers le soleil couché» a env. 44 ans. Inventaire 21 avr. 1722 et clôture d'inventaire le 19 juin suivant (c. Adhémar).

Jacques III épouse à L, le 29 fév. 1740, Angélique Robert, fille de François et de Marie Lanctot.

Jacques IV épouse à Laprairie (Lapr.), le 22 nov. 1762, Marie-Joseph Bourdeau, fille de Laurent et de Marie-Josette Sénécal, de la Prairie de la Magdeleine.

François V épouse à L, le 27 nov. 1809, Marie Rollin, fille mineure de

Dominique et de M.-Madeleine Bouthillier, de L.

Pierre VI Viau dit Lespérance, marchand de M, épouse à Trois-Rivières, le 11 mai 1842, Elisabeth Isabelle Whiteford, fille mineure de John, horloger, et d'Amélia Shutts, de Trois-Rivières.

Pierre Lespérance, marchand général, demeura dans la maison qui porte son nom. Elle logea le premier bureau de poste et il devint le premier maître de poste de Longueuil. Un antiquaire occupe maintenant cette maison historique du Vieux Longueuil.

Albert-Pancrace VII Lespérance, assistant-comptable, domicilié à M, épouse à St-Hyacinthe, le 10 mai 1887, Marie-Délina Boivin, fille mineure de Narcisse-Arthur et de Luce-Hermine Beaudry, de St-Hyacinthe.

Henri VIII Lespérance, médecin, fils d'Albert-Pancrace Lespérance, directeur général de la Banque d'Épargne, épouse à St-Louis-de-France, M., le 8 sept. 1920, Alice Beauchemin, fille mineure de Louis-Joseph Odilon, libraire, et de feu Marie Contant.

Il avait fait ses études classiques au collège Ste-Marie et ses études médicales à l'université de Montréal et à Paris. Le Dr Henri Lespérance fut clinicien à l'Hôtel-Dieu de Montréal pendant 20 ans, directeur de la mutuelle-vie de l'U.C.C., médecin de la Banque d'Épargne et de plusieurs compagnies d'assurance. Il est décédé à Montréal, le 22 mars 1955, à l'âge de 61 ans.

4- Jacques, b M 5 mars 1678; p: Pierre Le Moyne écuyer Sr d'Iberville; m: Dlle Madeleine Boucher, fille de Pierre, écuyer Sr de Grosbois.

5- Marguerite, b B 4 déc. 1680; p: Pierre Le Gardeur écuyer, demeurant à B.; m: Marguerite Godé, fille de Nicolas, habitant de l'île de Montréal; 1^o m à Varennes (V), le 13 sept. 1699 (c. Adhémar, 24 août), à Pierre Lussier, fils de Jacques; 2^o m à L le 22 janv. 1722, à François Bouteille dit Bonneville, veuf de Jeanne Charron, de la paroisse de Bonneville, diocèse de Poitiers (Bonneville (Charente), ar. Angoulême, c. Rouillac); s L 13 nov. 1754, âgée d'environ 75 ou 76 ans.

6- Jeanne Françoise, b B 23 mars 1682; p: Nicolas Godé, de L.; m: Marguerite Le Moyne, fille de Jacques, habitant de M.; 1^o m à L (c. Adhémar, 9 juin 1699), à Jean Lavigne dit Brisetout; 2^o m à V 6 déc. 1719, à Paul Petit dit Beauchemin, fils de Nicolas; s V 17 janv. 1744, femme de Paul Petit, âgée de 68 ans.

Enfants de Jacques Viau et de Thérèse Robin

1- Marie, b B 19 oct. 1685; p: Jean Robin, de L.; m: Jeanne Charton, son épouse; m à L 15 janv. 1703, à Nicolas Charron, 25 ans, fils de feu Nicolas; s L 7 mai 1758, âgée d'env. 76 à 77 ans.

2- Jeanne, b B 30 avr. 1688; p: André Bouteiller; m: Jeanne Robin, femme d'Alexandre Lacoste, habitant de L.; m L 13 août 1708, à Nicolas Monet dit Boismenu; s L 18 mars 1726.

3- Jacques 11, b B 11 mai 1691; p: Bertrand Viau, son frère; m: Reine Robin, sa tante; m M 7 nov. 1718 (c. M. Lepallieur, 6 nov.), à Anne-Antoinette Goguet, 18 ans, fille de Pierre; s M 18 oct. 1729, âgé d'env. 36 ans, habitant de L.

Jacques III épouse à L le 10 mai 1745, M.-Catherine Gagnier (Ganier), fille

de Joseph et de M.-Joseph Boudreau, de Lapr.

Jean-Baptiste IV épouse à St-Constant, Lapr., le 24 nov. 1788, Marie-Anne Deneau, fille de Joseph et de Véronique Guérin, de St-Constant, Lapr.

Pierre-Célestin V épouse à St-Constant, Lapr., le 20 juill. 1818 M-Apolline Longtin, fille d'Etienne et d'Angélique Bisson.

Honoré VI épouse à St-Constant, Lapr., le 17 févr. 1852, Jessie Richardson, fille d'Alexandre et de Sarah MacDonald, de St-Rémi, Napierville.

Honoré VII (Henry) épouse à St-Antoine-Abbé, Huntingdon, le 9 nov. 1875, Olivine Décosse, fille d'Eusèbe et de Césarie Gervais.

Alexandre VIII épouse à St-Rémi, Napierville, le 24 août 1915, Alice Lamarre, fille de Camille-Hilaire et de Marie-Louise Bédard.

Le Dr J.-Alexandre Viau est né à St-Jean Chrysostome, comté de Châteauguay, le 15 oct. 1890. Il a pratiqué la médecine vétérinaire à St-Rémi et dans les comtés environnants. Industriel et commerçant avantageusement connu, il avait le caractère d'un chef. Il ne pouvait donc pas négliger la politique. Il siégea au conseil municipal de St-Rémi pendant 25 ans. Il fut maire de cette municipalité pendant 16 ans et préfet du comté de Napierville. Il est décédé à l'hôpital Maisonneuve de Montréal, le 22 sept. 1959, et a été inhumé à St-Rémi de Napierville.

4- Marie Rose, b B (à Longueuil, dans la salle qui tient lieu de chapelle) 11 déc. 1693; p: Jean Cadieu; m: M.-Catherine Robin, fille de Jean; s B 4 déc. 1693 à l'âge de 4 jours.

5- Marie Madeleine, b B 9 nov. 1694; p: Adrien St-Aubin, de L; m: Charlotte-Etienne, femme de Jean-Baptiste Ménard, de L; m M 7 nov. 1718 (c. M. Lepallieur, 6 nov.), à Jean-Baptiste Goguet, 26 ans, fils de Pierre; s L 28 mars 1724, âgée d'env. 30 ans.

6- Louis, b B 8 nov. 1696; p: Louis Leroux, sergent de la compagnie de M. de Longueuil; m: Madeleine Robin, tante; s L 13 févr. 1728, âgé de 30 ans.

7- Marie Angélique, b B 28 oct. 1698; p: Jean Robin, oncle; m: Hélène Charles, fille d'Etienne, du Tremblay, paroisse de Boucherville; m V 6 avr. 1728, à Jean-Baptiste Barabé, fils de Noël, de V.

8- Marie Thérèse, b B 6 oct. 1700; p: Julien St-Aubin, fils d'Adrien; m: Françoise Viau, soeur; s L févr. 1701, âgée de 4 mois, «enterrée dans le caveau de la chapelle, avec la permission de M. de Longueuil».

9- Joseph, b L 5 mars 1702; p: Michel Viau; m: M.-Claude Sergent, épouse de Jean Robin; m L 5 nov. 1731 (c. Loiseau, père, 3 nov.), à Anne Bouteille dit Bonneville, fille de François; s M 7 juil. 1737, âgé d'env. 38 ans, décédé hier à l'Hôtel-Dieu, «il était fermier de Joseph Sicart à la Rivière des Prairies».

10- Thomas, b L 10 déc. 1704; p: Thomas Radumé; m: Catherine Robin. Voyageur au Détroit, le 18 mai 1725. Le 22 août 1728, il vend toutes ses parts dans les îlets Verts à son frère, Bertrand, et à son frère Jacques il vend un terrain de 40 ½ pieds sur 40 pieds, en la seigneurie de Longueuil.

RÉFÉRENCES

- 1- Voir *Registre des confirmations du diocèse de Québec*, p. 42 (Original, archives de l'archevêché de Québec).
- 2- *Population* (22e année) 1967, no. 6 (novembre-décembre). Revue bimestrielle de l'Institut national d'études démographiques, 23, avenue Franklin-D. Roosevelt, Paris (8e). Hubert Charbonneau et Jacques Légaré. La *population du Canada* aux recensements de 1666 et 1667, p. 1031.
- 3- Régis Roy et Gérard Malchelosse. *Le Régiment de Carignan*. Son organisation et son expédition au Canada (1665-1668). Officiers et soldats qui s'établirent en Canada. Montréal, G. Ducharme 1925, p. 39-40.
- 4- Clisson (Loire-Atlantique) arrondissement (ar.) de Nantes, chef-lieu de canton (c.). Voir *Dictionnaire des communes*. Paris, Ed. Berger-Levrault, 34e édition, 1973, p. 176.
- 5- Aujourd'hui Neuville-lès-Dieppe (Seine-Maritime), ar. et c. Dieppe, Ut supra, p. 460.
- 6- Alex. Jodoin et J.-L. Vincent. *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil*. Montréal, Impr. Gebhardt-Berthiaume, 1889, p. 57-58.
- 7- Ut supra, p. 54
- 8- Saint-Sébastien-sur-Loire (Loire-Atlantique), ar. et c. Nantes, 4e canton. Ut supra, p. 637.
- 9- Benjamin Sulte. Recensement de 1681, publié dans: *Histoire des Canadiens-français*. Montréal, Wilson et Compagnie, 1882, tome V, p. 71.
- 10- *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*. Québec, Impr. A. Côté et Cie, 1886, vol 11, p. 734.
- 11- Voir: *Les origines de Montréal*. Mémoires de la Société historique de Montréal, 11e livraison, 1917, p. 183.
- 12- Documents judiciaires déposés aux Archives nationales de Montréal (ANM).
- 13- Convention entre les marguilliers de Ville-Marie, Michel Dubuc et Pierre Neveu, au sujet de la couverture de l'église paroissiale (c. Maugue 2 juillet 1682).
- 14- Voir: *Bulletin des Recherches Historiques* (BRH), vol. XXVIII, 1922, p. 37. L'abbé de Lafaye fait l'acquisition de cette maison, de pièces sur pièces, de 31 sur 18 pieds, qui n'a que deux chambres, dans le but de fonder une communauté de frères enseignants.
- 15- Voir: Cahier no 4. Société d'Histoire de Longueuil, 1974, p. 30, note 7.
- 16- Nous avons la preuve que Madeleine Plouard est morte où elle reçut la sépulture. (c. Cabazié, 25 janv. 1684).

Hommages du

MUSÉE HISTORIQUE CHARLES-LE MOYNE



Intérieur du musée

Le musée historique Charles-Le Moyne fut érigé en 1962 par la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, en l'honneur de la famille Le Moyne à laquelle Longueuil doit son nom et son origine.

Situé dans l'édifice de la Banque d'Épargne, 4 est, rue Saint-Charles, à Longueuil, le musée est ouvert gratuitement au public du lundi au vendredi de 10 heures à 18 heures. Madame Odette Lebrun-Lapierre, son conservateur, invite tous ceux qui s'intéressent à la petite histoire à lui rendre visite et elle se fera un plaisir de les informer.

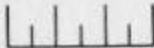
Pour les groupes, il est préférable de prendre rendez-vous.
Tél. 674-6226.

LOUIS
LEMOINE

Louis Lemoine

LONGUEUIL
EN
NOUVELLE-
FRANCE

LONGUEUIL EN NOUVELLE- FRANCE



SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LONGUEUIL



VIENT
DE
PARAÎTRE

(\$7.00)

"La seule étude systématique d'une seigneurie réalisée d'après des documents d'époque répertoriés sur plus de 6,000 fiches !"
Un volume de 160 pages dont 16 de hors-texte. Index onomastique et thématique.

DISTRIBUÉ PAR :

Marcel Fournier,
Société d'Histoire de Longueuil,
B.P. 175,
Succursale "A", Longueuil

ÉDITÉ PAR :

La Société
d'Histoire
de Longueuil

EN VENTE AUSSI CHEZ LES LIBRAIRES SPÉCIALISÉS